

Rabat, le 9 Février 1944.

LES NOTABLES ISRAELITES de TINERHIR
à Monsieur le Président de
la COMMISSION D' EPURATION,

R A B A T

Monsieur le Président,

Les faits que nous avons l'honneur de porter à votre bienveillante attention, datent déjà de Juin 1943, mais leurs conséquences durent et ne peuvent que se prolonger. Sans doute le retard que l'on apporte à les sanctionner est dû à l'éloignement du lieu où ils se sont déroulés. Mais, entre temps, nous continuons à en souffrir, et nous souhaiterions, Monsieur le Président, que vous interveniez afin que l'on mette fin à cette situation par les moyens qui vous sembleront les plus convenables.

Voici les faits :

Au mois de Juin dernier, le Capitaine CHARREYRE était nommé chef du poste des Affaires Indigènes de TINERHIR. Selon l'usage, notre Cheikh (Président de la Communauté) est allé, avec les notables, lui présenter les hommages de la Communauté israélite. Ne Daignant pas les recevoir, le Capitaine eut l'amabilité de leur faire dire qu'il ne pouvait pas sentir les Juifs, et que, par conséquent, il ne voulait pas les voir.

Quelques jours après, le cheikh fut rencontré par le Capitaine qui, au cours de la conversation, fit verser sur lui, par un moghazni, un seau de peinture.

Le malheureux cheikh ne fut pas au terme de ses déboires. L'ayant rencontré un jour près d'un Oued, où il opérait au recouvrement du tertib, le Capitaine lui demanda ce qu'il pensait du nouveau Gouvernement français et s'il était satisfait du nouvel état de choses. Le cheikh hésita, puis pensant complaire au Capitaine, il lui répondit par l'affirmative. Le Capitaine ordonna alors aux deux moghaznis qui l'accompagnaient de tremper le cheikh dans les eaux sales de l'oued, puis de le rouler sur le sable. Cette sinistre plaisanterie dura 5 heures consécutives et c'est miracle que le cheikh en soit sorti indemne. Après quoi, le Capitaine ordonne :

1° de ne point porter de vêtements blancs. C'est ainsi qu'un Juif revenant de Casablanca se vit enlever sa chemise blanche qui fut remise à un nommé BEN NACEUR.

.....//

.../

2°- de teindre les habits en noir depuis la calotte jusqu'aux babouches, en signe de deuil pour le nouveau Gouvernement français. Toute dérogation à cet ordre était punie de 3 mois de prison.

A cette interdiction, sont venues s'ajouter d'autres vexations :

- 1°- Interdiction de se laver, contrairement à nos habitudes, dans les eaux de l'Oued, alors que les autres éléments de la population étaient toujours autorisés à le faire.
- 2°- Interdiction de se présenter au Contrôle sous peine d'emprisonnement.

Devant cet état de choses, nous avons adressé, en date du 9 Septembre 1943, une lettre à Monsieur l'AMBASSADEUR, Résident Général de France au Maroc, pour attirer son attention sur une situation aussi désespérée et lui demander d'y remédier. Monsieur le Résident Général ordonna de faire une enquête. Mais loin de nous apporter le soulagement attendu, elle ne fit qu'aggraver notre situation. En effet, le Capitaine CHARREYRE, au courant de cette démarche, multiplia ses exactions à notre égard : deux juifs, Meyer ASSOULINE et Messod EL KOUBI recurent l'ordre de verser chacun 50 douros hassanis sous peine d'emprisonnement. Quatre autres matelasiers, après avoir travaillé chez pendant quatre jours, furent payés à coups de bâtons. De plus, le Capitaine CHARREYRE interdit formellement de délivrer des laissez-passer aux Juifs pour empêcher toute nouvelle démarche. Bravant cette interdiction, l'un des nôtres, Chalom ABENHAIM, après avoir fait une équipée de 60 Km. à pied, a pu rejoindre RABAT et lancer un nouveau cri de détresse pour nous sortir de cet enfer où nous nous débattons. Une nouvelle démarche fut effectuée auprès du Résident Général le 10 Octobre 1943, mais jusqu'ici, aucun changement n'est intervenu.

Une lettre qui vient de nous parvenir, nous donne des renseignements complémentaires sur la situation de nos coreligionnaires à TENERHIR.

Le Capitaine CHARREYRE a envoyé chercher le frère du cheikh, Israël EL HADAD, pour lui demander de convoquer à son bureau douze notables israélites à qui il voulait remettre des laissez-passer qui venaient de lui parvenir de Rabat. Mais une fois qu'ils furent en sa présence, il voulut les obliger à signer un texte qu'il avait préparé et dont il voulait faire manifestement une attestation qui le déchargerait de tous les griefs qui pèsent sur lui ; seuls deux d'entre les notables signèrent : Rabbi Mimoun MALCA, menacé de la cellule, et Isaac ABETTAN qui venait de purger neuf mois de prison. Puis séance tenante, il nomma ce dernier, Cheikh des israélites pour le décharger à l'occasion. Lorsque le frère de notre cheikh, Israël EL HADAD voulut protester, il le frappa violemment et lui ordonna de ne plus s'occuper des israélites.

...../

Nous ne saurions trop insister sur le caractère humiliant et irrégulier de cette nomination ; humiliant, parce-que le nouveau Cheikh vient de sortir de prison, et irrégulier, parce-que l'ancien Cheikh, le seul que nous reconnaissons, est absent de TENERHIR et se trouve, voilà déjà plus de six mois, à la tête de la délégation des protestataires à Casablanca.

qu'on En résumé, le Capitaine CHARREYRE, dans l'appréhension d'une enquête sur ses agissements, tente par la menace et les procédés les plus inqualifiables de trouver auprès des Autorités, des moyens de justification ; nous tenons à vous signaler cette manoeuvre pour que vous soyez averti des faits précis dans le cas où une enquête venait à être ouverte, et pour n'accorde aucun crédit à des affirmations arrachées à quelques malheureux par des moyens de contrainte.

Telle est notre situation, Monsieur le Président.

Nous ne vous avons signalé ici que quelques faits saillants, car il aurait été trop long de vous rapporter dans leurs détails, toutes les exactions auxquelles se livre le Capitaine CHARREYRE, exactions qui caractérisent si bien sa haine et sa tyrannie et qui nous rendent intolérable la vie quotidienne.

Tout comme la ville de SKOURA qui a eu la malchance d'avoir été administrée par le Capitaine CHARREYRE et dont la population juive a été ruinée et exilée, nous souhaiterions, Monsieur le Président, ainsi que nous l'avons demandé au Résident Général, que l'on nous autorise à sortir des griffes de ce satrape, si les formalités administratives de l'enquête devaient se prolonger encore pendant des mois et des mois. Du reste, nous ne désirerions pas que cette enquête se fasse dans les mêmes conditions que la première, car elle n'aurait pour résultat que de nous exposer de nouveau aux vengeances les plus cruelles du Capitaine CHARREYRE.

Vous concevez, Monsieur le Président, combien tragique est notre situation (qui dure déjà depuis plus de 8 mois) sous la coupe de ce tyran qui invente persécutions sur persécutions.

Nous nous en remettons entièrement à vous pour que, dans votre esprit d'humanité, vous demandiez en notre faveur les mesures urgentes qui s'imposent et qui ramèneront dans nos foyers la paix à laquelle nous aspirons.

Confiants en vous qui incarnez pour nous la justice et le libéralisme de la France, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

- AARON ABENHAIM	- JOSEPH SEBBAGH
- CHALOM BENSIMON	- YAHIA ILLOUZ
- ABRAHAM ASSOULINE	- ISSAC SOUSSAN.